

CORONAVIRUS (COVID-19)

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Déclaration de l'état
d'**URGENCE SANITAIRE**
sur tout le territoire



INTERDICTION

de visite dans les CHSLD
et les centres hospitaliers

INTERDICTION

des rassemblements
intérieurs de plus
de 250 personnes



ISOLEMENT VOLONTAIRE



- Personnes de retour au pays
- Personnes avec des symptômes

ISOLEMENT OBLIGATOIRE



Employés de retour
au pays : fonction
publique, santé et
services sociaux,
éducation et services
de garde



FERMETURE
des écoles, cégeps,
universités et services
de garde jusqu'au
29 MARS

quebec.ca/coronavirus
1 877 644-4545